# Note Taux Fixe Décembre 2026

**Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels ainsi qu'aux investisseurs professionnels.**

**Communication à caractère promotionnel.**

**Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie[1] et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur, ci-après le « titre » ou le « produit ».**

**La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**

**Code ISIN_** FR1459ABI774

**Durée d'investissement conseillée_** 12 ans (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur)[3].

**Période de commercialisation_** Du 07/10/2026 au 22/12/2026[4] (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 22/12/2026.

**Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».**

**Éligibilité_** Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel – « PERIn »).

Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance, ou s'agissant d'un contrat de retraite PERin, le fonds de retraite professionnelle supplémentaire, ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

**PRODUIT POUVANT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE ET PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE.**

**Titre de créance émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.[2]. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. et de son Garant.**

SILEX

1. **L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le titre est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé au gré de l'émetteur. Les risques associés à ce titre sont détaillés dans cette brochure.**
2. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
3. Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du titre «» peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 22/12/2026, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre des contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

# . Objectifs d'investissement

Le produit **Note Taux Fixe Décembre 2026** présente les caractéristiques suivantes :

- **Un remboursement du capital initial**[1] à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur).

- **Un gain inconditionnel de 1,25%**[1] **par trimestre écoulé depuis la date d'émission**[2] **versé à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur,** soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 5,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 3,95%.

- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue des trimestres 4 à 47[2], après une période de notification de 5 jours ouvrés, offrant un remboursement du capital initial.

1. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liée, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
2. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.
3. Voir page 3 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# . Avantages
# Inconvénients

## Avantages_

- L'investisseur bénéficie, à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur[1], d'un gain inconditionnel de 1,25%[2] par trimestre écoulé depuis la date d'émission, soit un Taux de Rendement Annuel Brut[2] maximum de 5,00% ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 3,95%.

- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial[2] (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur).

## Inconvénients_

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, **il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible**, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.

- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 48 trimestres.

- L'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à l'issue des trimestres 4 à 47 en fonction des conditions de marché.

- **Le produit comporte un risque de réinvestissement**. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.

- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur Goldman Sachs (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).**

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 22/12/2026 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Note Taux Fixe Décembre 2026 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée / d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 22/12/2026 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.** Le produit « Note Taux Fixe Décembre 2026 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Note Taux Fixe Décembre 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

2. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# . Détail du mécanisme de remboursement

## Mécanisme d'accumulation du coupon inconditionnel_

À l'issue de chacun des trimestres, l'investisseur accumule un coupon inconditionnel de 1,25%[1].

## Mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur_

À l'issue des trimestres 4 à 47, à chaque date de remboursement optionnel[2], l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 5 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé[2]. L'investisseur reçoit[1] alors à la date de remboursement anticipé[2] :

**Le capital initial**

**+ Les coupons inconditionnels accumulés (défini ci-dessus)**

(Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 5,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 3,95%)

Sinon, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé par l'Emetteur, le **produit continue.**

## Mécanisme de remboursement à l'échéance_

À la date d'échéance[2], si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, l'investisseur reçoit[1] :

**Le capital initial**

**+ l'intégralité des coupons inconditionnels accumulés, soit 60,00%**

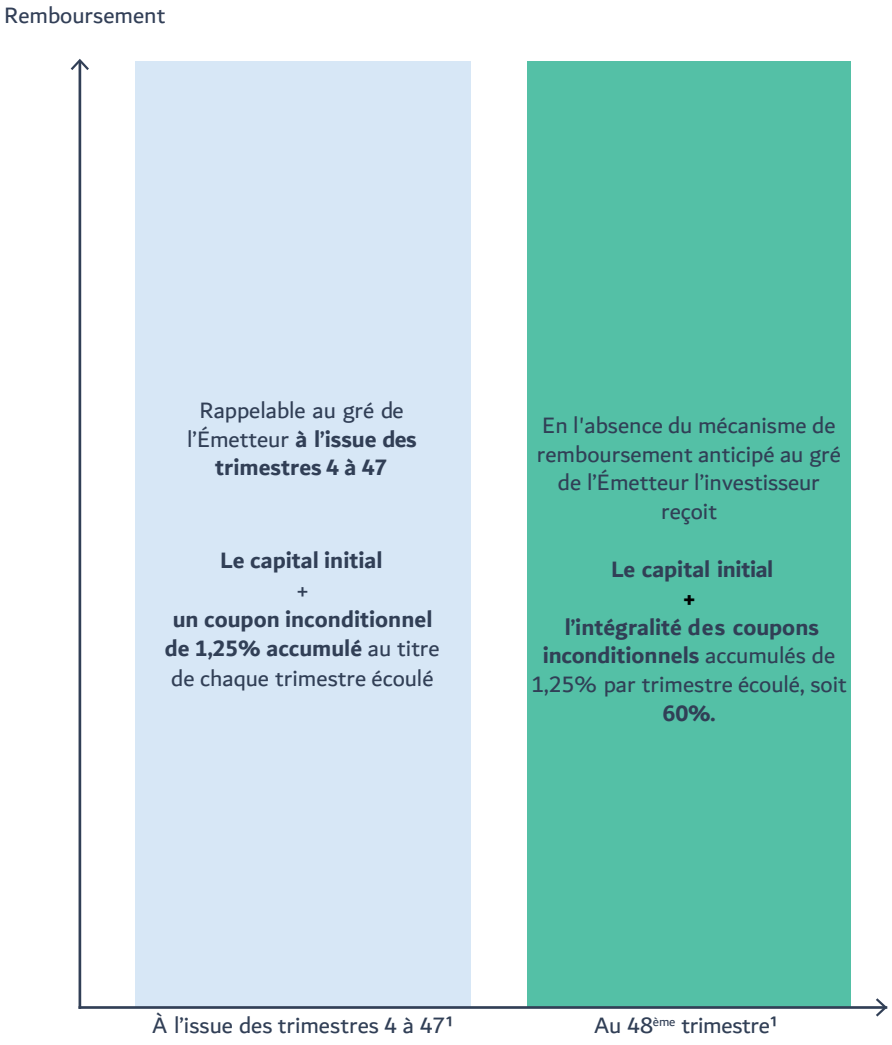
**(défini ci-contre)**

(Taux de Rendement Annuel Brut[1] de 4,06% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 3,02%)

1. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
2. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.
3. Voir page 3 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# . Détail du mécanisme de remboursement

## Illustration du mécanisme_




1. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

# . Illustrations

## Scénario défavorable : illustration du mécanisme de remboursement à l'échéance

- À l'issue de chacun des trimestres, l'investisseur accumule[1] un coupon inconditionnel de 1,25%.
- À l'issue des trimestres 4 à 47, l'Émetteur n'active pas le mécanisme de remboursement anticipé.
- À l'issue des 12 ans, **l'investisseur reçoit[1] alors le capital initial majoré de l'intégralité des coupons inconditionnels accumulés de 1,25%,** soit 160% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors égal à 4,06%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 3,02%.

## Scénario favorable : illustration du mécanisme d'activation du remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue du trimestre 4

- À l'issue du trimestre 4, l'Émetteur rembourse le produit par anticipation. **L'investisseur reçoit[1] alors le capital initial majoré d'un coupon inconditionnel de 1,25% par trimestre écoulé** soit 105,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors égal à 5,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 3,95%.

1. Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
2. Voir page 3 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

# . Principales caractéristiques financières

| | |
|---|---|
| **Type** | **Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé.** |
| **Émetteur** | Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation. |
| **Garant de la formule et des sommes dues** | The Goldman Sachs Group, Inc., (A2 (Moody's) / BBB+ (Standard & Poor's) / A (Fitch)). Notations en vigueur au 29/09/2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance. |
| **Devise** | EUR |
| **Code ISIN** | FR1459ABI774 |
| **Éligibilité** | Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel – « PERIn »). |
| **Offre au Public** | PLACEMENT PRIVE UNIQUEMENT |
| **Protection du capital** | Protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur. |
| **Prix d'émission** | 100% de la Valeur nominale. |
| **Montant d'émission** | EUR 30 000 000 |
| **Valeur nominale** | 1 000 EUR |
| **Montant minimum d'investissement** | 1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas. |
| **Date d'émission** | 07/10/2026 |
| **Date d'échéance** | 07/10/2038 |
| **Période de commercialisation** | Du 07/10/2026 au 22/12/2026 Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 22/12/2026. |
| **Date de notification du remboursement au gré de l'émetteur** | 5 jours ouvrés avant chaque date de remboursement anticipé au gré de l'émetteur |
| **Dates de remboursement anticipé Optionnel** | 07/10/2027 ; 07/01/2028 ; 07/04/2028 ; 07/07/2028 ; 09/10/2028 ; 08/01/2029 ; 09/04/2029 ; 09/07/2029 ; 08/10/2029 ; 07/01/2030 ; 08/04/2030 ; 08/07/2030 ; 07/10/2030 ; 07/01/2031 ; 07/04/2031 ; 07/07/2031 ; 07/10/2031 ; 07/01/2032 ; 07/04/2032 ; 07/07/2032 ; 07/10/2032 ; 07/01/2033 ; 07/04/2033 ; 07/07/2033 ; 07/10/2033 ; 09/01/2034 ; 11/04/2034 ; 07/07/2034 ; 09/10/2034 ; 08/01/2035 ; 09/04/2035 ; 09/07/2035 ; 08/10/2035 ; 07/01/2036 ; 07/04/2036 ; 07/07/2036 ; 07/10/2036 ; 07/01/2037 ; 07/04/2037 ; 07/07/2037 ; 07/10/2037 ; 07/01/2038 ; 07/04/2038 ; 07/07/2038 |
| **Marché secondaire** | Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page suivante. |
| **Commission de vente** | Une commission de vente de 1% par an maximum et une commission de vente continue sera versée périodiquement à une ou plusieurs parties par Goldman Sachs International ou l'un de ses affiliés (collectivement, « GS ») dans le cadre de cette transaction. La commission de vente continue sera calculée périodiquement jusqu'à un maximum annuel de 0,20% et mise à l'échelle en fonction du dernier cours disponible du titre, tel que déterminé par l'Émetteur. Si ce prix n'est pas disponible pour quelque raison que ce soit, ce montant sera déterminé par l'Émetteur. |
| **Cotation** | Bourse de Luxembourg |
| **Agent de calcul** | Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable. |
| **Double valorisation** | Refinitiv. Valorisation bi-mensuelle |
| **Publication de la valeur Liquidative** | Sixtelekurs, Reuters et Bloomberg. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence. |

# . Informations importantes

**Facteurs de risque_**

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.
Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.
Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.
Risque de perte en capital : Le titre présente un **risque de perte en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant**. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et **entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.**
Risque de marché : Le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.**
Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant **peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.**
Évènements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.
Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des indices) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

**Disponibilité du Prospectus_**

Le titre de créance « Note Taux Fixe Décembre 2026 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 07/10/2026), conforme au Règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché règlementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 07/10/2026 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base et via le lien suivant pour les Conditions Définitives. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu.

**Autres informations importantes_**

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur et/ou le Garant paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, règlementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre. RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 214,9963 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

SILEX

www.silex-partners.com

PARIS GENÈVE ZURICH LUGANO LUXEMBOURG MONACO LONDRES

**SILEX Finance** _ 32 rue de Monceau, 75008 PARIS _ +33 1 83 75 72 77 _ silexfi@silex-partners.com

**Disclaimer**
Article promotionnel. Ce document ainsi que toute information y afférente sont destinés à être distribués uniquement aux personnes concernées. Le destinataire ne doit ni modifier, ni le copier/plagier, ni agir en s'appuyant sur ce document, sans autorisation préalable de SILEX. Ce contenu n'est pas destiné à être une sollicitation ni une offre de service, il a uniquement pour objet d'informer les investisseurs potentiels. La préparation des informations fournies dans le présent document se fait avec un niveau élevé de soins. Néanmoins, des erreurs sont possibles. Le destinataire de ce document est invité à s'enquérir des conseils de professionnels afin de discuter des risques encourus avec les entreprises décrites dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les références à certains titres et instruments financiers sont données à titre d'illustration uniquement. SILEX suppose que tous les utilisateurs comprennent les risques liés aux activités décrites dans le présent document. SILEX se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les termes de ce document. Tous droits réservés.
Les sociétés de gestion mentionnées dans ce document le sont à but purement illustratif. Les instruments financiers présentés sont utilisés à titre d'exemple.. © 2026 SILEX FINANCE Tous droits réservés.